

Commune de Treyvaux

# Rapport de gestion 2023



## Mot du Syndic

Voici le rapport du Conseil communal sur la gestion de la Commune de Treyvaux. Je vous encourage vivement à prendre quelques instants pour le consulter car il contient des informations importantes, des projets en cours et futurs et des décisions prises au cours de l'année 2023.

Votre compréhension et votre participation sont essentielles pour assurer une gestion transparente et efficace de notre commune. Si vous avez des questions ou des préoccupations après avoir lu le rapport, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous fournir les informations nécessaires.

La gestion et la conduite d'une commune deviennent de plus en plus complexes, elles demandent beaucoup de temps et d'énergie de la part des conseillères et conseillers communaux. Cependant, nous avons toujours la même motivation pour faire avancer notre commune.

## LE CONSEIL COMMUNAL

### Composition

Le Conseil communal est composé de 9 membres élus pour une législature de cinq ans. En date du 24 avril 2021, le Conseil communal s'est constitué.

<b>Vincent Guillet</b> <i>Dicastère</i>	Syndic <i>Syndicature, administration, information, informatique et protection juridique</i>
<b>Pierre-Joseph Sciboz</b> <i>Dicastère</i>	Vice-Syndic <i>Constructions, aménagement du territoire et environnement</i>
<b>Olivier Girardin</b> <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Finances, impôts et assurances</i>
<b>Sylviane Tinguely</b> <i>Dicastère</i>	Conseillère communale <i>Enseignement, formation et accueil extrascolaire</i>
<b>François Yerly</b> <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service des eaux et endiguements</i>
<b>Jeanine Trinchan</b> <i>Dicastère</i>	Conseillère communale <i>Gestion des déchets, forêts, agriculture, police, militaire, protection civile et service du feu</i>
<b>Jean-Claude Bourqui</b> <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie</i>
<b>Julien Burckel</b> <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service édilitaire, routes et cimetières</i>
<b>Pierre-Louis Ruffieux</b> <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Santé, affaires sociales, crèche et accueil familial de jour</i>

Le Conseil communal a siégé à 36 reprises en 2023, et convoqué 2 assemblées communales.

Voici les statistiques des présences aux séances ordinaires du Conseil communal pour 2023 :

60 %	des séances tous les membres étaient présents
31 %	des séances il manquait 1 conseiller/ère
6 %	des séances il manquait 2 conseillers/ères
3 %	des séances il manquait 3 conseillers/ères ou plus

## **Délégations et réceptions**

Durant l'année 2023, le Conseil communal a pris part régulièrement à la vie locale et à la vie des sociétés, aux manifestations sportives ou culturelles.

Ce sont 469 heures de vacations. Dans ces heures de vacations, ne sont pas comptées les heures de préparation des séances ainsi que les vacations qui sont directement versées par les différentes associations au sein desquelles les membres du Conseil sont représentés au comité, telles que le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, le Service social de la Haute-Sarine ainsi que la Crèche Capucine, qui représentent environ une séance de comité par mois d'environ 2 heures.

Le Conseil communal a rendu visite à 2 personnes à l'occasion de leur 90<sup>e</sup> anniversaire. Nous avons organisé le traditionnel souper des jeunes citoyens où 16 jeunes ont été invités mais seuls 7 ont participé à cette journée. Nous avons également soutenu le traditionnel Noël des Aînés organisé par les Amis de St-Pierre-de-Treyvaux où plus de 130 aînés se sont inscrits.

Le Conseil communal est en tractation avec un couple de médecins généralistes pour la reprise du cabinet de la Doctoresse Pascale Pache en été 2025. Nous reviendrons sur ce sujet lors d'une assemblée communale en 2024.

# **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **Personnel communal**

L'administration communale emploie 3 personnes, pour un taux de travail total de 190 %. Nous sommes conscients que nous employons très peu d'EPT à l'administration. A l'édilité, nous avons 2 employés pour un total de 200 %.

Nous employons également 3 concierges qui sont engagés à l'heure. Pour l'accueil extrascolaire, ce sont 4 personnes qui se répartissent les heures d'ouverture, selon le nombre d'enfants inscrits. En ce qui concerne la déchetterie, 3 auxiliaires y sont également engagés à l'heure.

Le Conseil communal a marqué en 2023 les 25 ans d'activité de Madame Sarah Roulin, à l'Administration communale. Nous avons eu le départ de notre responsable de l'accueil extrascolaire, Madame Sandrine Papaux Perez, qui a été remplacée par Madame Morgane Jaquier, de Treyvaux.

## **Association régionale de la Sarine**

Au niveau de l'Association régionale de la Sarine, une nouvelle consultation publique du plan directeur régional a été mise en consultation durant l'été, ainsi qu'un examen préalable complémentaire. Nous attendons le rapport du comité de direction. L'approbation de ce plan directeur régional devrait intervenir durant le premier trimestre 2024.

## **Lancement de l'application iSarine**

La Sarine se digitalise et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s. Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets communaux d'actualité. Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts et bien plus encore !

En tout temps, vous serez informé par notification. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que vous pouvez ajouter à votre liste de canaux favoris.

Téléchargez dès maintenant iSarine !

## **Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine**

On observe, d'une manière générale, une augmentation constante des mandats attribués par la Justice de paix. La multiplicité et le cumul des problématiques sociales, des problématiques d'endettement et l'évolution juridique de la relation aux personnes concernées se font ressentir. Le service a connu durant l'année 2023 beaucoup de changements au niveau du personnel. Nous avons également reçu la résiliation du bail des bureaux situés à l'Administration communale du Mouret. Le service va déménager durant l'année 2024 au MIC à Marly.

Notre chef de service, Monsieur Jean-Louis Sciboz, a pris sa retraite au printemps 2023. Pour le remplacer, nous avons engagé Monsieur Gabriel Deblaise comme nouveau chef de service.

## **Etablissement médico-social**

Un Etablissement Médico-Social pour personnes âgées devrait voir le jour au Pré du Bugnon, au centre du village d'Ependes. Le seul obstacle qu'il existait à la poursuite du projet était une procédure pendante au Tribunal cantonal concernant l'entrée en force du Plan d'Aménagement Local du secteur d'Ependes. Une convention menant au retrait du recours a été signée et le recours sera levé. Une commission de bâtisse a été constituée sous l'égide du futur exploitant, la Fondation de la sainte Famille, l'actuel gérant des Peupliers à Oberried.

## **Caserne des pompiers**

Une première analyse pour une implantation d'une nouvelle caserne de pompiers en Haute -Sarine a été réalisée en 2023. Le but de cette étude était de trouver un lieu qui, selon les critères, permette d'intervenir dans des conditions de temps et de pragmatisme favorables au secours du citoyen. Il en ressort que l'implantation idéale serait sur la commune de Ferpicloz. Les premières démarches ont déjà commencé pour aller de l'avant avec ce projet.

## **Naturalisation**

La commission de naturalisation s'est rencontrée 2 fois en 2023 pour traiter un seul dossier. Par la suite, dans son PV de décision, la commission de naturalisation y a donné un préavis favorable.

## **Constructions**

Le village de Treyvaux s'est passablement modifié avec la construction du quartier En Beauregard qui avait débuté en 2019. En 2023, il ne reste plus qu'une parcelle privée à construire. Les premières discussions ont eu lieu avec la BCF, propriétaire de la parcelle Favorol-Papaux concernant l'avenir du site. La BCF a mandaté un bureau pour une requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village. Une légère modification de notre PAL devra intervenir durant l'année 2024.

## **Routes AF**

En 2010 la commune avait mandaté le bureau d'ingénieur GEOSUD à Bulle pour établir un dossier global de la réfection des chemins et routes à vocation agricole. Une expertise sur ces routes et chemins avait été réalisée pour obtenir un subventionnement du Canton et de la Confédération. Aujourd'hui, 10 ans après le début des travaux, ce programme est terminé. Nous avons réalisé la réfection d'environ 10 km de route.

Concernant la réfection de la route d'Arconciel et la mise aux normes des arrêts de bus, nous avons déposé un examen préalable auprès des services de l'Etat. Nous attendons le retour de l'examen pour pouvoir vous présenter, lors d'une prochaine assemblée, l'investissement de la réfection de cet axe routier.

## Eau du Moulin

Les investigations hydrogéologiques et les forages de reconnaissance réalisés sur l'art. 2564 de la Commune de Treyvaux, dans le secteur « La Grande-Planche », ont confirmé la présence d'une importante nappe d'eau souterraine.

Les essais de pompage et l'évaluation des conditions d'alimentation de cet aquifère suggèrent la possibilité d'y exploiter un volume annuel d'au moins 750'000 m<sup>3</sup>. Les débits potentiels aux emplacements de forage sont compris entre 1'000 et 1'500 litres/minute.

La qualité chimique et microbiologique de l'eau brute issue des forages répondait aux normes de potabilité en vigueur pour une eau de boisson. Les investigations ont également démontré l'absence de relations hydrauliques directes et perceptibles entre les eaux souterraines et le cours d'eau à proximité.

Au regard de ces caractéristiques, le captage de cette ressource devra nécessairement être réalisé au moyen d'un ou plusieurs puits filtrants verticaux jusqu'au toit de la molasse. Le but étant de pomper cette eau pour la réinjecter dans notre réseau communal.

## Bâtiments

Cette année, deux bâtiments ont été réfectionnés. Il s'agit de la buvette du stand de tir Les Ecorcheventres ainsi que la buvette de la Perrausa. Des premières discussions ont eu lieu avec un bureau spécialisé pour de nouvelles infrastructures sportives et scolaires. Des groupes de travail vont être organisés en 2024.

# CONTRÔLE DES HABITANTS

## Statistiques 2023

Arrivées	142
Départs	93
Naissances	18
Décès	10

Population au 31.12.2023	1 592
Population masculine	811
Population féminine	781
Population suisse	1 369
Population étrangère	223

# FINANCES

## Compte de résultats 2023

Une fois la pandémie nous ayant laissé en paix, c'est la situation géopolitique aux portes de chez nous qui depuis février 2022 nous mets sous pression et qui crée de l'incertitude.

Malheureusement, ce ne sont pas les seules mauvaises nouvelles qui impactent le moral de nos foyers puisque les hausses des prix à la consommation et les risques de problèmes d'approvisionnement en matières premières, celles des primes d'assurances, la TVA qui elle passe de 7,7% à 8,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation des taux hypothécaires qui donne un coup de frein à l'économie et l'accès à la propriété et une inflation, certes moins importante que dans les pays limitrophes mais bel et bien présente tentes à péjorer les finances de tout un chacun.

Si l'on ajoute les problèmes énergétiques et les carburants avec leurs effets de yo-yo, l'éco-anxiété et les thématiques liés aux sujets environnementaux et climatiques, sont autant de sujets qui nous poussent à la prudence mais également à être vigilants quant à la qualité de vie des citoyens de notre commune.

Bien heureusement et pour l'heure, la hausse des taux d'intérêts n'a pas influencé négativement nos finances, cela essentiellement grâce à un excellent état de nos financements, ce qui pourrait changer et alourdir nos charges pour les prochaines années cela en fonction des investissements à venir.

Les points précédents nous obligent de continuer notre façon vigilante et responsable de gérer les finances de notre commune.

Concernant les rentrées fiscales, elles sont bonnes et l'arrivée de nouveaux contribuables continue à les soutenir.

Depuis 2022, nous sommes sous le régime de MCH2 et avec son entrée, la réévaluation de près de 3 millions de francs du patrimoine de la commune qui sont à amortir sur 10 ans mais aussi les adaptations des différents comptes nous obligent à une présentation et à une évaluation de recettes à recevoir beaucoup plus pointue expliquant en grande partie, les différences entre le budget et les comptes finaux.

Fort de ce qui précède, mais également au regard des investissements à venir, nous avons pu présenter une baisse du taux d'imposition de 10 points le faisant passer de 90% à 80% mais aussi celui de la contribution immobilière qui lui passe de 2.5‰ à 1.5‰ et ainsi soutenir les foyers de notre commune.

Concernant les comptes de l'année 2023, ils peuvent être qualifiés d'excellents. Le budget prévoyait un bénéfice de 2'780,00 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 1'611'895,60 francs.

Nous ne devons pas oublier que dans ce résultat est compris la part de la réévaluation du patrimoine de la commune dictée par le passage à MCH2 ; 2'953'000.- francs à amortir sur 10 ans, soit près de 300'000.- francs par année.

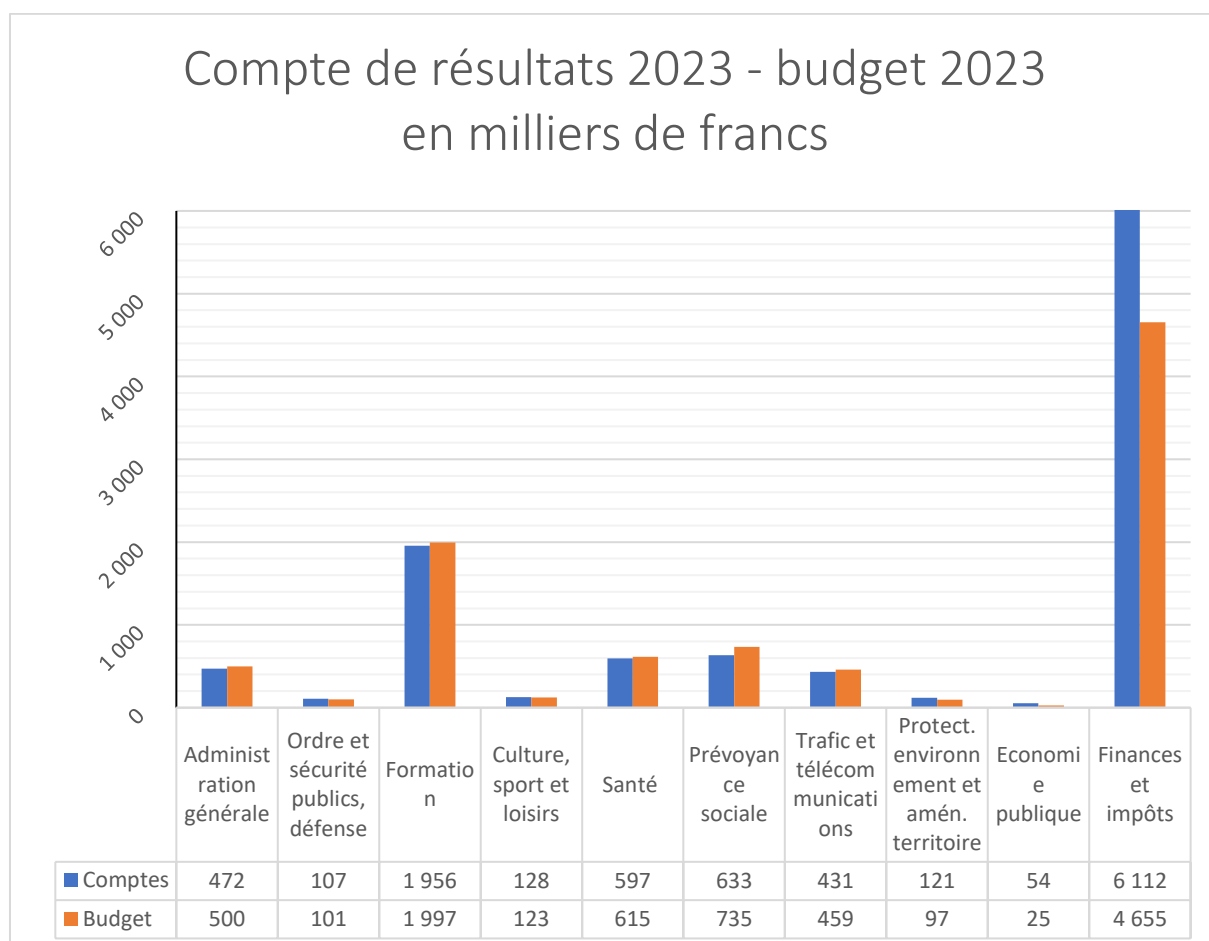
Si l'on met de côté ce montant extraordinaire et considéré comme « fictif », le résultat reste très bon avec, un montant de 1'316'847.30 francs.

Ce qui précède peut être expliqué comme suit :

- Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes doivent être réévalués lors du bouclage des comptes sur la base des prestations taxées ou à recevoir, ce qui représente :
  - Pour l'année 2023 210'000,00 francs
  - Pour les années 2021-2022 514'000,00 francs
- Concernant les impôts particuliers, soit :
  - Impôts sur le bénéfice des personnes morales – années antérieures, plus 38'000,00 francs
  - Prestations en capital, plus 58'500,00 francs
  - Impôt sur les gains immobiliers, plus 116'000,00 francs
  - Impôt sur les mutations, plus 177'000,00 francs

Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère.

Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.





<b>Compte de résultats à 3 niveaux</b>			
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budgets 2022</b>	<b>Ecart</b>
30 Charges de personnel	671'655.90	677'280.00	5'624.10-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	988'498.72	947'040.00	41'458.72
33 Amortissements du patrimoine administratif	487'416.70	487'910.00	493.30-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	224'335.80	133'510.00	90'825.80
36 Charges de transferts	3'162'517.78	3'289'560.00	127'042.22-
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
40 Revenus fiscaux	5'180'753.15-	4'038'350.00-	1'142'403.15-
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	809'999.85-	727'090.00-	82'909.85-
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'435.85-	0.00	58'435.85-
46 Revenus de transferts	731'865.52-	709'670.00-	22'195.52-
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]</b>	<b>1'246'629.47-</b>	<b>60'190.00</b>	<b>1'306'819.47-</b>
34 Charges financières	95'879.65	98'260.00	2'380.35-
44 Revenus financiers	166'097.43-	161'230.00-	4'867.43-
<b>Résultat provenant des financements [RFI]</b>	<b>70'217.78-</b>	<b>62'970.00-</b>	<b>7'247.78-</b>
<b>Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]</b>	<b>1'316'847.25-</b>	<b>2'780.00-</b>	<b>1'314'067.25-</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	295'048.35-	0.00	295'048.35-
<b>Résultat extraordinaire [REO]</b>	<b>295'048.35-</b>	<b>0.00</b>	<b>295'048.35-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]</b>	<b>1'611'895.60-</b>	<b>2'780.00-</b>	<b>1'609'115.60-</b>

## Tableau des flux de trésorerie 2023

Comptes	Libellés	CHF
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
	Résultat annuel	1'611'895.60
33	Amortissement du patrimoine administratif	487'416.70
35	Attributions aux financements spéciaux	224'335.80
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-58'435.85
466	Amortissements des subventions des investissements	-106'613.90
4840	Gain sur vente immobilisation PF	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-295'048.35
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	1'900'415.22
102	Augmentation (-) / Diminution (+) des prêts à court terme	0
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	-1'776'341.65
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	201'377.94
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	-151'505.73
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>2'037'495.78</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
590	Recettes d'investissement du PA	201'258.80
690	Dépenses d'investissement du PA	-588'657.35
20684.1	Recettes d'investissement ECAB	6'632.50
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-380'766.05</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
2014	Variation des emprunts CT (+ augmentation / - diminution)	-65'100.00
2064	Variation des emprunts LT (+ augmentation / - diminution)	-373'853.00
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-438'953.00</b>
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan</b>		<b>1'217'776.73</b>
<b>Disponibilités et placements à court terme au bilan</b>		
100	Solde au 01.01.2023	1'612'657.58
100	Solde au 31.12.2023	2'830'434.31
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1'217'776.73</b>

# ÉCOLES

## Cercle scolaire de Treyvaux

L'école de Treyvaux compte tous les degrés allant de l'école enfantine jusqu'à ceux de l'école primaire (de la 1H à la 8H). De ce fait, l'école de Treyvaux représente un cercle scolaire sur un même site mais dans deux bâtiments séparés. A la rentrée d'août 2023, une classe supplémentaire a été ouverte.

A la fin 2023, l'école comptait 170 élèves physiques (180 légaux) répartis ainsi :

- 44 élèves physique (44 légaux) pour les classes enfantines répartis dans 2 classes avec une équipe de 3 enseignants
- 126 élèves physiques (136 légaux) pour les classes primaires, répartis dans 7 classes avec une équipe de 16 enseignants.

Le corps enseignant est dirigé par une directrice d'école. Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, les solutions intégratives sont privilégiées. Ainsi, avec une aide ciblée et personnalisée, chaque enfant a la possibilité de suivre sa scolarité dans l'école de son village.

Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide pédagogicothérapeutique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Le ou la thérapeute collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents. Pour l'école de Treyvaux, les suivis de logopédie et de psychologie sont assurés sur le site de l'école, les séances de psychomotricité ont lieu à Farvagny. Une travailleuse sociale à un taux d'activité de 20 % a été engagée à la rentrée scolaire 2023.

A la fin 2023, au total 36 élèves étaient concernés par un suivi de ce service :

Psychomotricité	6 élèves en suivi
Logopédie	21 élèves en suivi
Psychologie	9 élèves en suivi

Les élèves de la 5H à la 8H, soit une huitantaine d'élèves ont eu la chance de participer à une semaine de camp de ski du 13 au 17 février 2023 à Vercorin. Les enfants de l'école de Treyvaux ont eu le privilège de vivre une semaine entière de cirque en compagnie de la troupe de Gommette et Gabatcho, cirque pédagogique itinérant en Suisse romande. Un chapiteau de 250 m<sup>2</sup>, des caravanes et des artistes se sont installés du 22 mai au 2 juin dans le village. Les écoliers, de la 1H à la 8H, ont participé durant une semaine à des ateliers d'initiation aux arts du cirque, au métier de clown et à des créations de numéros de cirque sous chapiteau. De riches apprentissages et d'intenses moments d'émotions ont été garantis. Ils ont découvert les coulisses d'un univers qu'ils croyaient inaccessible. Cette semaine hors du commun a permis aux enfants de s'exprimer et de se découvrir. Elle leur a aussi aidé à valoriser leur potentiel dans le respect d'eux-mêmes et des autres.

Je remercie au passage le corps enseignant, la directrice d'établissement, le personnel de l'édilité et de la conciergerie ainsi que les membres du Conseil des parents pour la mise sur pied d'un tel évènement.

La fête de la clôture scolaire a eu lieu le 6 juillet dans la cour de la grande école grâce à de très bonnes conditions météorologiques.

## **Accueil extrascolaire**

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il a pour but principal d'assurer l'accompagnement des enfants d'âge scolaire (1H à 8H) en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

A la fin 2023, l'accueil extrascolaire a connu la fréquentation suivante :

Le lundi	22 enfants inscrits en régulier (dont 6 aussi inscrits en irrégulier)
Le mardi	21 enfants inscrits en régulier (dont 7 aussi inscrits en irrégulier)
Le mercredi	l'accueil extrascolaire est fermé
Le jeudi	18 enfants inscrits en régulier
Le vendredi	23 enfants inscrits en régulier (dont 4 aussi inscrits en irrégulier)

Sur la semaine, nous avons 17 enfants inscrits en irrégulier uniquement et 6 enfants sur l'année inscrits en dépannage.

Une nouvelle responsable de l'accueil extrascolaire a été engagée à la rentrée 2023. Il s'agit de Madame Morgane Jaquier qui remplace Madame Sandrine Papaux qui a assumé la fonction de responsable durant l'année scolaire 2022-2023.

## **Bibliothèque**

L'horaire de la bibliothèque scolaire située au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Pré de la Maison 11 est le suivant :

Les lundis de 15h00 à 17h30 durant les périodes scolaires

Les livres disponibles à la bibliothèque scolaire sont destinés principalement aux élèves des classes enfantines et primaires. Cependant, tous les enfants âgés de 4 à 16 ans sont les bienvenus.

Les conditions d'abonnement et de prêts sont les mêmes que celles appliquées à la Bibliothèque régionale de Marly.

# **CULTURE, SPORT, LOISIRS**

## **Culture-Loisirs**

En début d'année, Lè Tsêrdziniolè nous ont concocté un joli spectacle « Z'Animals 2 »

La Société de jeunesse a mis en scène une pièce de théâtre hilarante « Toqué avant d'entrer »

Le traditionnel concert de Pâques de la Société de musique et les 34ème Fête du Giron des Musiques de la Sarine ont eu lieu au printemps.

Pour les 50 ans de l'Arbanel et les 30 ans du Pop Corn Théâtre, un week-end de spectacles, de musique, d'ateliers à travers le village nous ont été offerts, bénéficiant même d'un chapiteau avec la troupe Gomette et Gabatcho.

La Société de musique et la Société de tir Les Mousquetaires se sont réunies pour organiser la fête nationale à La Perrausa.

Le chœur d'enfants Lè Grijon a fêté son 45<sup>e</sup> anniversaire en jouant un conte-musical « Par-dessus les nuages ».

Nous terminons l'année avec le Chœur mixte paroissial et leur concert de Noël.

## **Sport**

Comme chaque année à la Pentecôte, l'UHC Treyvaux Gladiators organise les 48 heures de l'unihockey.

La société The Bike Yard a organisé la journée des filles et des femmes, ainsi que la troisième « Swiss Dirt Series ». Quelques régionaux ont participé à la compétition.

# **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ENTRETIEN**

## **Bâtiments communaux**

Nous avons rénové la buvette du stand de tir des Ecorcheventres, cuisine, carrelage, frigos, boiler, luminaires.

La buvette de l'UST a également été refaite à neuf. La cuisine, les fenêtres, les luminaires, le sol, le plafond et les murs. Elle servira comme salle des jeunes et intersociétés et également pour la louer à des tiers.

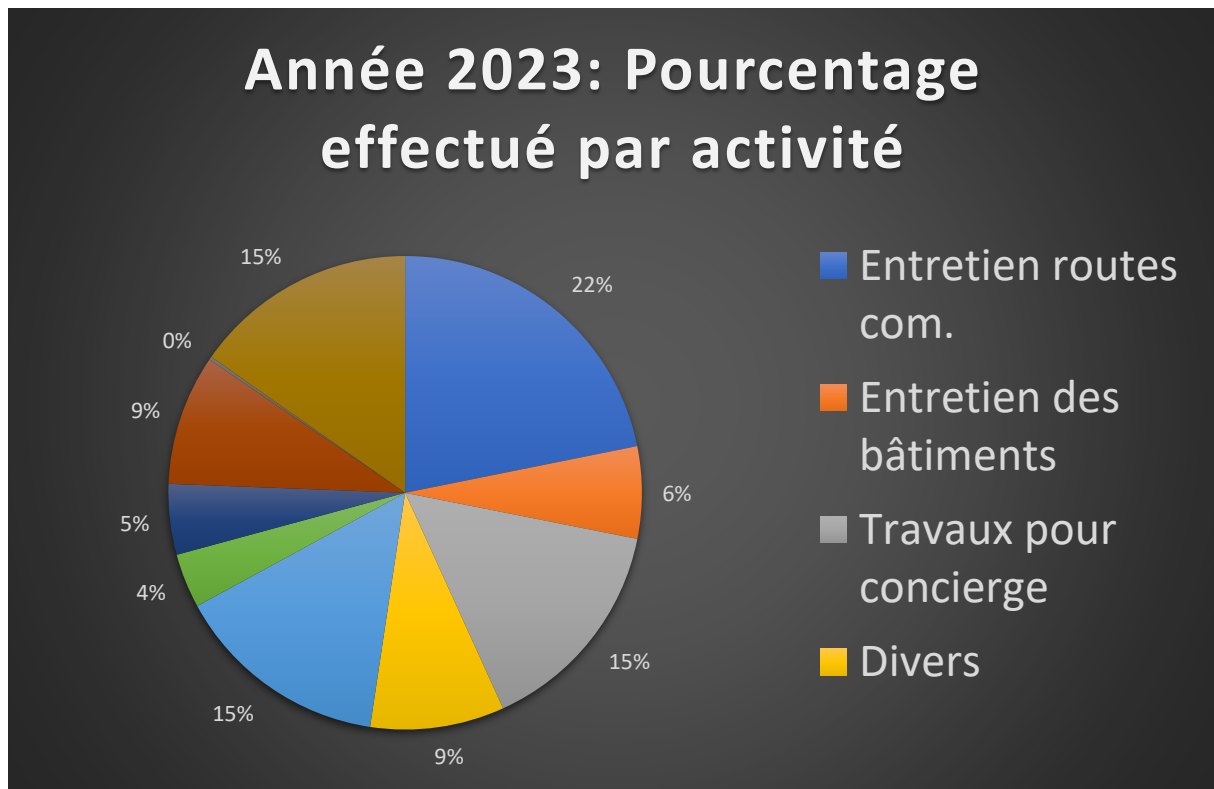
Un appartement de La Treyjoyeuse a été aménagé pour accueillir une partie des enfants de la crèche Capucine.

# ÉDILITÉ ET ROUTES

## Edilité

Les tâches effectuées en 2023 :

- Entretien des routes et des chemins communaux
- Entretien des marquages et signalisations
- Entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- Service hivernal
- Entretien des fontaines communales
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des espaces verts et des bordures de routes
- Entretien des bancs publics
- Gestion et entretien du cimetière



## Routes

Lors de l'assemblée communale du 5 avril 2012, le projet de réfection des routes communales et privées liées aux Améliorations foncières (AF) a été présenté. Ce programme de subventionnement AF s'est achevé en juillet 2023.

## Chemin du Moulin



## Chemin de Vers-Saint-Pierre



## CIMETIÈRE

10 personnes de la commune sont décédées en 2023.

### Inventaire du cimetière

Lieux de sépultures	Personnes
Columbarium	36
Inhumation	61
Jardin du souvenir	51
Tombes cinéraires	84
<b>Total</b>	<b>236</b>

Remarque : 42 tombes ont été désaffectées en 2023

## GESTION DES DÉCHETS

Taxe de base annuelle :

1 personne = CHF 65.-

2 personnes = CHF 130.-

Dès 3 personnes = CHF 150.-

Taxe au poids :

CHF 0.60/kilo

Déchets évacués en 2023 : 581 tonnes, dont 135 tonnes d'ordures ménagères.

## CHIENS

L'impôt sur les chiens est de CHF 50.-/chien/an.

En 2023, des impôts ont été encaissés pour 125 chiens soit un montant total de CHF 6'250.-.

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument annuel perçu par le canton, actuellement de CHF 100.-/chien, qui est facturé séparément.



## FORÊTS

La Commune de Treyvaux est recouverte de forêts sur 175 hectares s'étendant du bord de la Petite Sarine au sommet du Cousimbert. Ces forêts sont gérées par Forêts-Sarine ; notre secteur no 3 est sous la responsabilité de Cédric Horner.

La Commune de Treyvaux est également membre du Syndicat à buts multiples Flancs du Cousimbert (SBM). Les projets AMIZOM (amélioration intégrale en zone de montagne) sont subventionnés par la Confédération. Depuis 2020, seuls les routes et les endiguements font encore partie d'AMIZOM car la gestion des forêts a été reprise par Forêts-Sarine.

## AGRICULTURE

Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire treyvalien reste stable avec 27 domaines pour une surface agricole utile totale d'environ 726 hectares.

Le préposé à l'agriculture, M. Quentin Brodard, s'occupe de vérifier le recensement annuel ; il est à disposition des professionnels pour toutes questions ou renseignements. Il fait aussi le lien entre le Service de l'Agriculture (SAgri) et les exploitants.

## DICASTÈRE DES EAUX

### Endiguements : curage de l'étang

L'étang des Lécheires n'est « qu'un bassin de rétention » qui a pour mission de retenir les eaux de surface du quartier des Lécheires et également les eaux arrivées de toute la zone en amont du site. Le bassin doit pouvoir, comme son nom l'indique, contenir une certaine quantité d'eau en cas de crue. Les matériaux s'accumulant au fond du bac diminuent la capacité de stockage des eaux. Un curage doit être mis en œuvre régulièrement.

La commune a fait une demande d'autorisation de curage auprès du Service des forêts et de la faune. Une réponse favorable est parvenue avec diverses conditions. Soit, notamment, l'obligation de procéder à des analyses des boues. Le rapport d'analyse indique que : « les matériaux de l'étang des Lécheires appartiennent à la catégorie OLED de type E (fortement pollué) par la présence de carbone organique (TOC400) de 28'000 mg/kg ». Le TOC400 est une norme DIN pour la détermination de la teneur en carbone organique dans les matières organiques décomposées. Ces analyses sont effectuées pour la gestion de la mise en décharge. La plus-value pour ces matériaux dits pollués est de 110 francs/tonne. Pour information, cela concerne 418.80 tonnes.

Est demandé également pour la mise en décharge, un égouttage des boues afin de garantir une matière suffisamment compacte. Cela permet par la même occasion de diminuer le tonnage de ces matériaux. Les amphibiens et « autres faunes » peuvent ainsi retourner dans leur habitat naturel. Les conditions météorologiques défavorables ont prolongé quelque peu cette opération sans en augmenter les coûts.

Une période pour exécuter ces travaux est également donnée. Elle se situe entre le mois d'août et la fin février. La nature étant au repos, décembre paraissait être le meilleur moment.

## **Eau potable**

Analyses de l'eau potable : notre eau potable correspond parfaitement aux normes en vigueur.

Notre fournisseur d'eau potable d'appoint, le GAME, nous a fourni 21'478 m<sup>3</sup> en 2023. Durant cette année, des travaux d'entretien ont été annoncés, impliquant plusieurs coupures d'approvisionnement de deux ou trois jours. Les conditions météo ayant été favorables, ce cap a été passé sans pénurie d'eau.

On peut encore déplorer deux fuites majeures sur le réseau d'eau potable.

## **CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

En 2023, la commune a reçu 9 demandes de permis de construire en procédure ordinaires, c'est-à-dire soumises à l'enquête publique. Pour le traitement de ces dossiers, la commission d'aménagement s'est réunie à cinq reprises pour contrôler et préavis ces demandes durant le délai d'enquête de 14 jours. Ensuite, le Conseil communal les préavis à son tour et les transmet aux différents services concernés de l'Etat, qui les feront suivre à la préfecture pour la délivrance du permis.

### *Art. 168 Permis d'occuper*

<sup>1</sup> *Les locaux destinés au séjour ou à l'accueil de personnes dans un bâtiment neuf, transformé ou rénové ne peuvent être occupés avant qu'un permis n'ait été délivré par la commune, sur la base du certificat de conformité.*

<sup>2</sup> *Le permis peut être délivré de façon provisoire si les travaux intérieurs et extérieurs sont suffisamment avancés pour sauvegarder la sécurité et la santé des habitants et si les équipements nécessaires sont réalisés.*

<sup>3</sup> *La commune ou le préfet peut retirer le permis lorsque les locaux ne remplissent pas les conditions de sécurité et d'hygiène.*

En 2023, 7 visites ont été organisées pour délivrer le permis d'occuper provisoire, que ce soit pour des villas individuelles ou pour des locatifs. Le respect des plans mis à l'enquête et la sécurité sont contrôlés. Le permis définitif interviendra lorsque tous les aménagements extérieurs seront terminés.

Les demandes de permis de construire en procédure simplifiée, c'est-à-dire en enquête restreinte (changement de chauffage, cabanon de jardin, couvert à voiture, ravalement de façades etc...) sont traitées par le conseil communal et d'éventuels préavis de Service de l'Etat, suivant la nature de l'objet. (par exemple, Service de l'Energie pour les changements de chauffages, etc..) En 2023, le Conseil communal a délivré 25 permis de construire de ce genre de procédure.

## **Formulaire d'annonce pour les installations solaires**

Le droit fédéral prévoit que, dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires suffisamment adaptées aux toits (art. 32a al. 1 de l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire OAT) ne nécessitent pas de permis de construire. De tels projets doivent simplement être annoncés à la commune (art. 87 al. 3 ReLATeC).

En 2023, 24 annonces pour des installations solaires ont été adressées à la commune pour environ 2'600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. 793 m<sup>2</sup> pour la plus grande installation et 17 m<sup>2</sup> pour la plus petite.

## **Crédits d'études**

Lors de l'assemblée annuelle du 14 décembre 2023, les citoyens ont accepté un crédit d'études pour un projet de place de parc sous l'église et place de jeux « Petite école ». Lors d'évènements importants, les places de parc actuellement disponibles au centre du village sont insuffisantes. Il est courant de trouver des voitures parkées dans les prés, sur les trottoirs, sur les places privées ou devant les écoles. Pour régler cette problématique la création d'un parking collectif s'imposait.

Lors de cette même assemblée, un crédit d'études concernant l'ancienne décharge en Purlau (Investigations) a aussi été approuvé par les citoyens. L'ancienne décharge communale en Purlau a été inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg en 2008. A la suite d'une réévaluation du site par ce même service en 2020, et conformément à la récente aide à l'exécution de la Confédération, cette décharge a été reclassée comme site pollué nécessitant une investigation.

# **SERVICE DU FEU**

## **Réseau Santé Sarine – Bataillon Sarine**

### **1er rapport du Bataillon de la Sarine**

L'année 2023 est à marquer d'une pierre blanche pour le Bataillon. Il s'agissait en effet de son premier exercice, après la régionalisation des corps de sapeurs-pompiers consécutive à l'entrée en vigueur de la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). Le bataillon est intégré à la direction secours du Réseau santé de la Sarine (RSS).

Daniel Maillard, le directeur des secours du RSS, a bien noté le caractère historique de l'évènement. « Nous fêtons la première année d'existence de ce nouveau-né, qui se porte bien et qui apprend vite. » Il a souligné, comme l'a aussi fait le directeur général du RSS, Jacques Pollet, le grand travail effectué en amont, en 2021 et en 2022, pour rendre opérationnel la nouvelle organisation au 1er janvier 2023.

Le bataillon est constitué de huit compagnies : Fribourg, Marly, Moncor, Haute-Sarine, Sarine-Ouest, Sarine-Nord, Sarine-Centre et Gibloux. Il est dirigé par le major Pascal

Zwahlen, qui a rappelé à quel point le changement a été important : « Grâce au travail en amont de Philippe Schneider – auquel a succédé Daniel Maillard à l'automne 2023 – et d'un groupe de travail constitué de plusieurs commandants de compagnie, les sapeurs-pompiers ont joué le jeu. La charge émotionnelle était pourtant importante pour certains d'entre eux, qui ont dû quitter leur compagnie de village pour intégrer un nouveau corps. Je ne vous dirai donc pas que tout s'est bien passé. Mais les commandants ont fait le job pour que les pompiers restent motivés. »

La préfète de la Sarine a emboîté le pas du commandant du bataillon : « J'aimerais vous dire trois mots : bienvenue, bravo et merci. Les défis de la régionalisation étaient immenses et je suis fière que vous ayez pu les affronter avec brio. Merci de prendre sur votre temps, pour être là pour les autres. » Les intervenants ont tous souligné la qualité de l'engagement des sapeurs-pompiers qui prennent du temps sur leurs loisirs et sur leur vie familiale pour s'engager pour la collectivité.

La nouvelle structure était donc fonctionnelle dès le 1er janvier 2023 et elle a tout de suite fait preuve de son efficacité. L'incendie du 2 mars à Vuisternens-en-Ogoz a été un test grandeur nature. Il faut noter que cet incendie, le plus grand qu'ait connu le canton ces dernières années, a occasionné un peu plus de 2000 heures de travail pour le bataillon, sur les quelques 10'000 heures fournies en intervention durant l'année. Pascal Zwahlen a encore noté qu'il était essentiel d'avoir une seule caserne par corps. Aujourd'hui, les 8 compagnies occupent 14 bases de départ. Dans les années à venir, de nouvelles casernes seront construites pour le regroupement de chaque corps sur un seul site. La première est en bonne voie à Marly.

Le major a aussi souligné que, parallèlement au regroupement des troupes, le bataillon a aussi fourni des gros efforts pour le renouvellement des équipements et des véhicules, avec le soutien de l'ECAB. Didier Carrard, le directeur-adjoint de l'ECAB, a tiré un bilan très positif de cette année 2023 devant l'assemblée.

Pascal Zwahlen a enfin rappelé l'importance de la formation. « Il faut en moyenne trois heures de formation pour une heure d'intervention. » Les chiffres de l'année 2023 (voir ci-dessous) le confirment. La formation est d'autant plus importante que le bataillon a connu 93 démissions pour 50 nouvelles incorporations en 2023. « Ces démissions ont fait drastiquement plonger le nombre d'années d'expérience moyen. » Il a aussi rappelé l'importance de susciter des vocations et de fidéliser les sapeurs-pompiers.

### En chiffres

Le bataillon compte **651 intervenant-es** (583 hommes, 68 femmes) au 1er janvier 2024.

Le bataillon a effectué **596 missions** : 231 principales et 365 subsidiaires.

**10'638 heures** de travail avec plus de 2000 seulement pour Vuisternens-en-Ogoz ont été réalisées en intervention

**26'429 heures de formation** ont été suivies par les membres du bataillon et ces derniers ont en plus participé à 3952 heures de cours cantonaux et fédéraux

Le bataillon a été sollicité lors de **94 manifestations** pour un total de **2100 heures de travail**

# AFFAIRES SOCIALES

## Service social de la Haute-Sarine - 2023 en chiffres

Durant l'année 2023, le personnel du SSHS (Service Social Haute-Sarine) et les membres de la Commission sociale œuvrant pour l'entente intercommunale de la Haute-Sarine ont traité 74 dossiers répartis comme suit :

- 41 nouvelles situations se sont annoncées au SSHS :
  - 15 demandes ont abouti à une aide financière
  - 21 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation
  - 5 demandes ont été classées sans suite.
- 33 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis :
  - 26 dossiers pour une aide matérielle
  - 7 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

Le nombre de dossiers suivis et traités par le service social de la Haute-Sarine n'a pas connu de variation significative en comparaison à 2022. Cependant, une augmentation des situations complexes a été remarquée. Ces dernières ont demandé un travail d'analyse de la subsidiarité important de la part du personnel du service social de la Haute-Sarine ainsi que des membres de la commission sociale.

Au total, l'aide financière pour 2023, moins les différents remboursements, se monte à Fr. 226'878.07.

Quelles causes conduisent les personnes à s'adresser au Service social ?

Le Service social de la Haute-Sarine a suivi au total durant l'année 2022 41 situations d'aide matérielle.

Fin de droit, chômage	8 situations
Maladies, accidents, hospitalisations	4 situations
AVS, AI, PC	10 situations
Famille monoparentale	0 situation
Revenus insuffisants	15 situations
Toxicomanie, alcoolisme	3 situations
Détention	0 situation
Placement	1 situation

## Demandes de remboursement

Une procédure de remboursement est en cours tout au long de l'année. Les nouvelles demandes sont lancées deux fois par année.

Ainsi, en 2023, nous avons suivi 87 dossiers de demandes de remboursement :

- 7 personnes ont remboursé entièrement leur dette
- 48 personnes remboursent régulièrement leur dette mensuellement
- 24 dossiers sont en suspens et attendent d'être relancés, leur situation financière ne s'étant pas améliorée depuis le versement de la dernière aide sociale
- 4 personnes n'ont donné aucune suite à nos courriers
- 4 réquisitions de poursuites engagées

La somme totale des remboursements privés perçus durant l'année 2023 s'élève à plus de Fr. 36'492.00.

## CRÈCHES

### Crèche Capucine - Résumé des activités de l'Association

- Formation en soutien gestuel
- Formation Apepo (la gestion des émotions de l'enfant)
- Formation de formateur en entreprise pour certaines éducatrices
- Formation sur les jeux symboliques
- Création de la Newsletter pour les familles
- Formation de Directrice à la HES-ARC fin prévu 2024
- Partenariat avec l'institution les Peupliers
- Organisation du pique-nique des familles et de la St-Nicolas
- Visite de la ferme pédagogique le Bietschland à Essert et du Tier park à Bern (selon le thème des animaux)
- Mise en place d'un règlement d'exécution des finances ReFin

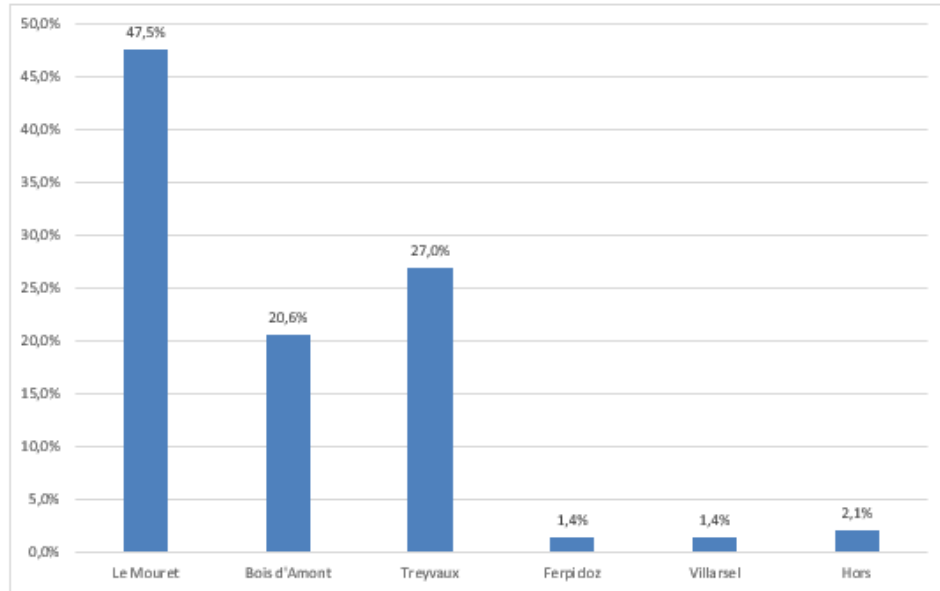
### Personnel au 31.12.2023

Direction	Responsable pédagogique	75 %
	Responsable administratif	40 %
Educatrices	6 Educatrices	470 %
	5 Auxiliaires	285 %
Apprenties et stagiaires	2 apprenties (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année)	
	2 stagiaires	
Dame de ménage		30 %

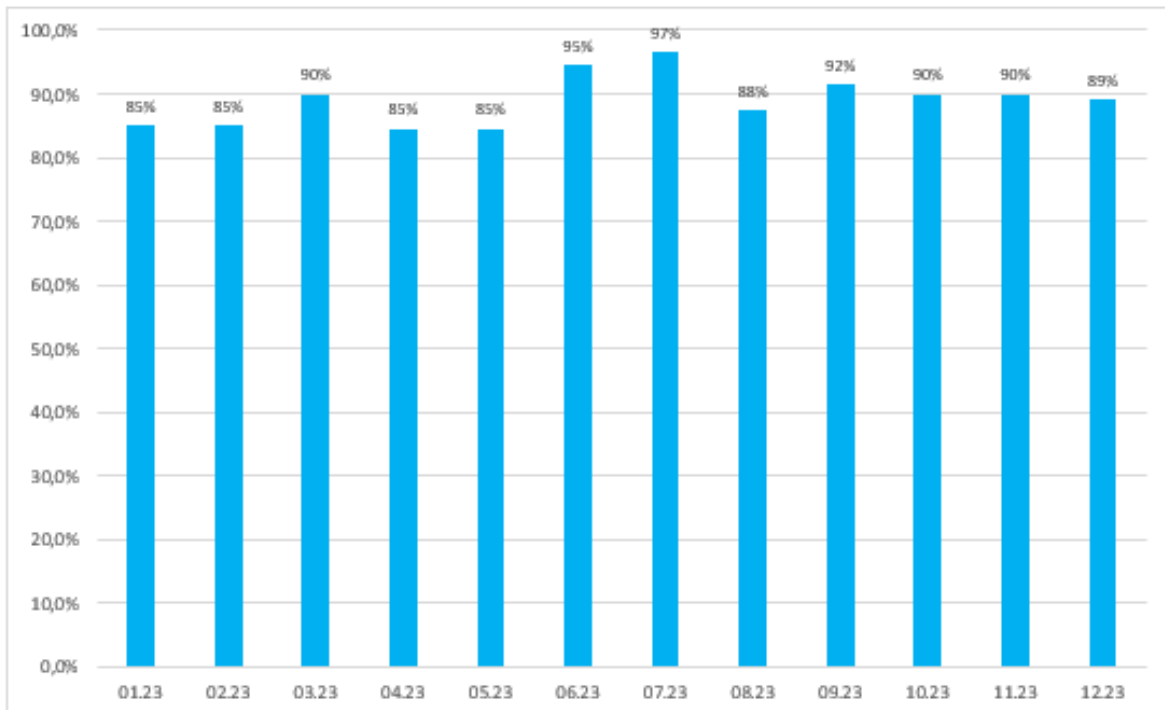


## Statistiques - Fréquentation par commune

Actuel

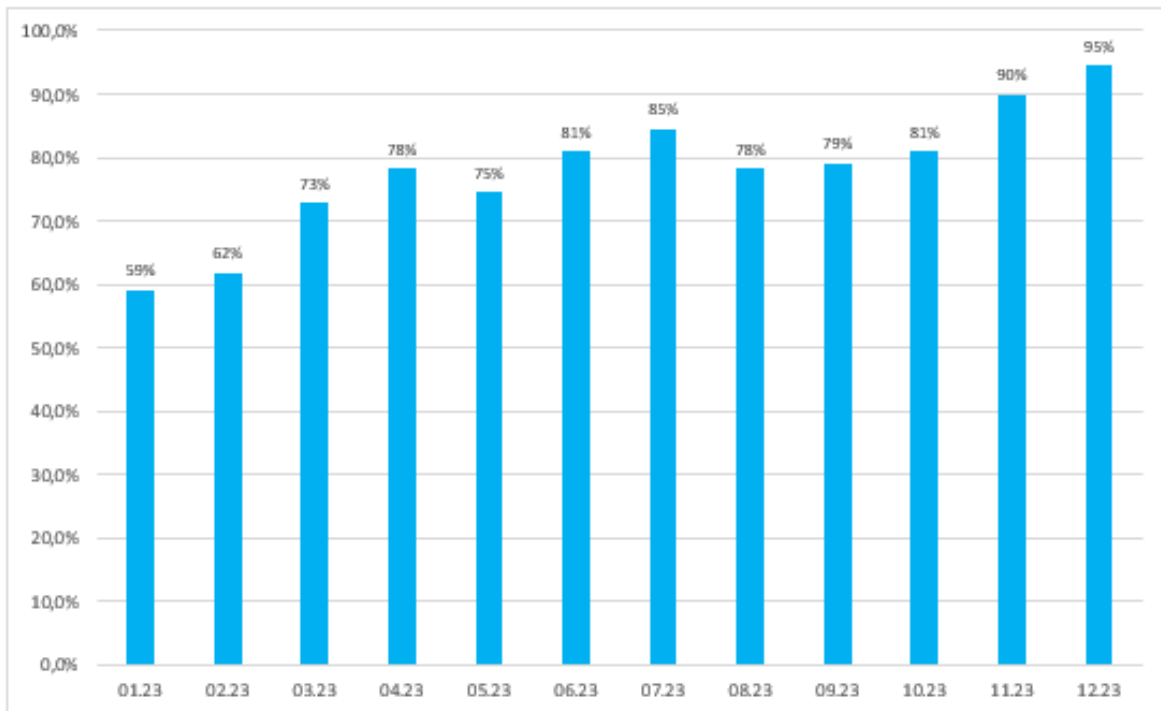


## Statistiques - Taux de fréquentation Mourret





## Statistiques - Taux de fréquentation Treyvaux I





# COMMISSIONS COMMUNALES

## Commission financière

Président	Sylvain Probst
Membres	Julien Bianchi
	Jacques Biemann
	Raphaël Roulin
	Corinne Yerly

*La Commission financière a les attributions suivantes :*

- elle examine le plan financier et ses mises à jour
- elle examine le budget
- elle examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale
- elle examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions
- elle examine les propositions d'aliénation de biens communaux dépassant le seuil de compétence du Conseil communal
- elle examine les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts
- elle examine les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes
- elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale
- elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale

*La Commission fait rapport à l'assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle financier.*

**En 2023**, la Commission financière s'est réunie pour 2 séances.

## Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie

Président	Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
Membres	François Yerly, Conseiller communal
	Matthieu Papaux
	Marc Peiry
	Alexandre Rigolet
	Yvan Roulin
	Pauline Roux

*La Commission d'aménagement a les attributions suivantes :*

- appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci
- veille au respect de la législation sur l'énergie conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

**En 2023**, la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie a été convoquée pour 5 séances.

## Conseil des parents

Présidente	Sylviane Tinguely-Dousse, Conseillère communale
Vice-Président	François Kolly
Caissier	Joël Volet
Secrétaire	Philippe Andrey
Membres	Myriam Biolley
	Anne-Valérie Monney
	Jessica Burckel
Directrice d'établissement	Joëlle Quartenoud
Représentante des enseignants	Christelle Salicio

*Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.*

**En 2023**, Madame Jessica Burckel a remplacé Madame Christelle Bourqui en qualité de membre, et Madame Christelle Salicio a remplacé Madame Françoise Nicolet, en tant que Représentant des enseignants.

Le Conseil des parents s'est réuni pour 4 séances ; il a, en plus, organisé le Carnaval, le souper de soutien des camps, les soirées des représentations autour du Cirque et la Clôture scolaire.

## Commission des naturalisations

Président	Vincent Guillet, Syndic
Membres	David Baeriswyl
	Sophie Peiry
	Yves Steiner
	Dominique Waeber

*La Commission des naturalisations est l'organe consultatif du conseil communal  
Elle a les attributions suivantes :*

- entendre les requérants à la naturalisation afin de s'assurer de leurs intégrations
- émettre un préavis à l'intention du conseil communal.

**En 2023**, la Commission des naturalisations a été convoquée pour 1 séance.

# PYRAMIDE DES AGES AU 31 DECEMBRE 2023

